

Reçu le
18 SEP. 2024
Rep

Numéro : 12.212.038
(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2024-2025
Obligatoire pour chasser le sanglier à partir du 15 août 2024
(uniquement pour les territoires de plus de 5 hectares
non bénéficiaires d'un plan de chasse
 (À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Nom - Prénom : THIBAUT Annie née Riedel
 Robinet Gilde née Riedel

Rayer la mention inutile : Propriétaire ~~ou Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune : Sautray / Mezière en Brenne
 Lieu-dit principal : Le Fresne

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
3H 65H 57ca (5)	/	3H 15H 87ca (6)	/	6H 81H 44ca (7)

Fait à Sautray/Mezière le 18 sept. 2024. Signature du demandeur : *Thibault Annie Robinet Gilde*

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 1^{er} octobre 2024.

Le Président,
Laurent GANDILLOT.

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE**
 B.P.12
 46, Bd du Moulin Neuf
 36001 CHATEAUROUX Cédex

Laurent Gandillot